



Foire aux questions: SPE et RSS

Date de dernière mise à jour: 29/04/2022

Qu'est-ce que la politique du troisième stimulus?

Le gouvernement tente de réinjecter de l'argent dans l'économie locale en fournissant un soutien financier aux entreprises. Il y a deux façons de le faire:

- La **Subvention aux petites entreprises (SPE)** a été conçue pour soutenir les flux de trésorerie mensuels de mars 2022 à fin août 2022 pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 4 millions vatu.
- Le **Régime de subventions salariales (RSS)** a été conçu pour soutenir les entreprises enregistrées à la TVA et en difficulté (« faenem se hemi hard blong winem mani ») dans leurs dépenses du personnel de mars 2022 à août 2022 inclus.

Qui peut obtenir de l'aide?

- La Subvention aux petites entreprises (SPE) est disponible pour tout titulaire de patente commerciale d'entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 4 millions vatu.
- Le Régime de subvention salariale (RSS) s'adresse aux entreprises titulaires d'une patente commerciale valide qui peuvent démontrer qu'elles ont subi une baisse de revenu de 30% ou plus depuis la fermeture de nos frontières en raison du COVID-19.

Subvention aux petites entreprises (SPE)

1. Titulaires d'une patente commerciale, titulaires d'un permis d'alcool et d'un permis de pêche, titulaires d'un permis de vendeur en plein air valide de la municipalité

1.1. En tant que propriétaire d'une petite entreprise, combien vais-je recevoir?

1.1.1. Vous recevrez 15 000 vt par mois pendant 6 mois (de mars à août 2022). Soit un total de 90 000 vt.

1.2. Comment puis-je en faire la demande? Quels documents dois-je remplir et d'où puis-je les obtenir?

1.2.1. Vous devez avoir une patente commerciale d'entreprise, un permis d'alcool ou un permis de pêche valide, ou détenir un permis municipal de 2021 ou 2022 (délivré avant le 15 mars 2022) et être le propriétaire de l'entreprise.

- 1.2.2. Vous devrez être en mesure de démontrer que vous avez réalisé moins de 4 millions chiffre d'affaires au cours de l'année précédente. Cela sera indiqué dans le montant que vous avez payé pour votre patente commerciale imprimée sur votre certificat.
- 1.2.3. Si vous êtes immatriculé à la TVA mais que vous n'avez pas gagné 4 millions vatu l'année précédente, vous avez besoin d'une lettre de vérification du service des douanes.
- 1.2.4. Si vous avez une patente commerciale délivrée par un gouvernement provincial qui n'inclut pas les détails du chiffre d'affaires de l'année précédente, elle sera acceptée.
- 1.2.5. Vous aurez besoin d'un compte bancaire actif et pourrez fournir vos coordonnées bancaires.
- 1.2.6. Il est recommandé d'ouvrir un compte bancaire si vous n'avez pas de compte bancaire professionnel ou de compte à votre nom réel et complet.
- 1.2.7. Si le nom de votre compte bancaire ne correspond pas au nom de votre patente commerciale, vous aurez besoin
- 1.2.8. Il y aura une feuille de calcul excel normalisée que vous devrez remplir. Ceci est disponible sur le site internet des finances - www.doft.gov.vu
- 1.2.9. Si vous souhaitez de l'aide, la CCIV peut vous aider. Venez rendre visite à l'un de nos agents dévoués au siège de la CCIV à Port-Vila, ou lorsque l'équipe visitera votre centre provincial au cours des prochaines semaines (mises à jour, sur où et quand nous serons, seront annoncées sur notre site internet www.vcci.vu et via notre page Facebook).

1.3. Les entreprises qui ont présenté une demande et qui ont été approuvées pour obtenir la SPE en 2021 doivent-elles remplir les formulaires de demande de SPE en 2022?

- 1.3.1. Vous n'avez pas besoin de présenter une nouvelle demande.

1.4. Les entreprises qui ont présenté une demande de SPE en 2021, y compris les entreprises qui ont soumis un certificat de patente commerciale daté d'avril 2021, doivent-elles remplir les formulaires de demande de SPE en 2022?

- 1.4.1. Vous n'avez pas besoin de présenter une nouvelle demande. Seules les entreprises qui ont enregistré leurs patentes commerciales d'entreprise du 1er janvier 2021 au 15 mars 2022 peuvent présenter une demande si elles n'ont pas soumis de demande l'an dernier. Les entreprises qui ont demandé le deuxième stimulus n'ont pas besoin de présenter une demande, car elles sont automatiquement admissibles au troisième stimulus.

1.5. Les entreprises immatriculées à la TVA qui ne sont pas éligibles au RSS peuvent-elles toujours demander la SPE?

- 1.5.1. Les entreprises enregistrées à la TVA peuvent demander la SPE en 2022 et doivent fournir une lettre de vérification du service des douanes confirmant une réduction du chiffre d'affaires annuel de moins de 4 millions vatu en 2021.

1.6. Dans quel délai puis-je obtenir l'argent?

- 1.6.1. Le Ministère des Finances traitera les paiements le plus rapidement possible, antidatés à partir de mars 2022.
- 1.6.2. Les paiements seront effectués par le Ministère des Finances sous la forme d'une somme forfaitaire.

Régime de subvention salariale (RSS)

2. EMPLOYEURS

2.1. En tant qu'employeur souhaitant obtenir un soutien pour les frais du personnel, combien vais-je recevoir?

- 2.1.1. Les employeurs seront remboursés jusqu'à 15 000 vt par mois et par employé pour tout employé gagnant 30 000 vt et plus. Si l'employé a gagné moins de 30 000 vt, 50% de son salaire mensuel sera remboursé.
- 2.1.2. 15 000 vt sera le paiement mensuel maximum (par exemple, pour un employé avec un salaire de 45 000 vt, vous recevrez 15 000 vt).
- 2.1.3. Ces paiements pour les employés seront disponibles pendant 6 mois, pour rembourser les frais d'employés de mars à fin août 2022.
- 2.1.4. Une fois que vous avez postulé et été approuvé, les paiements mensuels seront automatiques et il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande, mais veuillez fournir par courrier électronique les reçus et la liste du personnel de la VNPF pour chaque mois payé pour aider le Ministère des Finances. Le Ministère des Finances vérifiera directement auprès du VNPF vos paiements.

2.2. Comment puis-je en faire la demande? Quels documents dois-je remplir et d'où puis-je les obtenir?

- 2.2.1. Les entreprises qui ont présenté une demande pour le RSS en 2021, du fait qu'elles sont admissibles et approuvées, doivent-elles remplir les formulaires de demande du RSS en 2022? Elles n'ont pas besoin de présenter une nouvelle demande. Les entreprises qui ont présenté une demande du deuxième stimulus, du fait qu'elles sont admissibles et approuvées, n'ont pas besoin de présenter une demande, car elles sont automatiquement admissibles au troisième stimulus. Voir le registre de RSS du Ministère des Finances.
- 2.2.2. Vous devez avoir une patente commerciale valide pour 2021 et être un employeur, et vous devrez également fournir votre certificat d'employeur du VNPF.
- 2.2.3. Vous devrez être en mesure de démontrer que vous avez subi une réduction du chiffre d'affaires supérieure à 30%, en comparant les déclarations de TVA de décembre 2020 et 2021, ou du 4ème trimestre 2020 et 2021.
- 2.2.4. Il y aura une feuille de calcul excel normalisée que les employeurs devront remplir. Ceci est disponible sur le site internet des finances www.doft.gov.vu
- 2.2.5. Si vous souhaitez obtenir de l'aide, la CCIV peut vous aider. Venez rendre visite à l'un de nos agents dévoués au siège de la CCIV à Port-Vila, ou lorsque l'équipe visitera votre centre provincial au cours des prochaines semaines (mises à jour, sur où et quand nous serons, seront annoncées sur notre site internet www.vcci.vu et via notre page Facebook).
- 2.2.6. Les entreprises immatriculées à la TVA qui répondent au test du stress peuvent-elles demander le RSS et être éligibles pour obtenir le RSS en 2022. Les entreprises immatriculées à la TVA qui n'ont pas bénéficié du RSS en 2021, si elles répondent conformément au test du stress, peuvent demander le RSS et être éligibles pour obtenir le RSS en 2022.

2.3. Dans quel délai puis-je obtenir l'argent?

- 2.3.1. Le Ministère des Finances traitera les paiements le plus rapidement possible, antidatés à partir de mars 2022.
- 2.3.2. Les paiements seront basés sur la masse salariale du mois précédent. Les employeurs doivent d'abord payer l'employé et être remboursés le mois suivant après les vérifications du VNPF.
- 2.3.3. Veuillez fournir par courriel les reçus et la liste du personnel du VNPF et ce pour chaque mois payé pour aider le Ministère des Finances.

2.4. As an employer can I re-employ staff and get access to the scheme?

- 2.4.1. Les employeurs peuvent demander le RSS pour couvrir tous les employés sur la base de la masse salariale de février 2022. Tout nouvel employé embauché ou personnel réemployé après février 2022 ne sera pas subventionné par le RSS.

2.5. Dois-je être une entreprise pour accéder à cet argent pour les employés? Qu'en est-il des employés de maison et des jardiniers par exemple?

- 2.5.1. Ceci est réservé aux employeurs disposant d'une patente commerciale.

2.6. Qu'en est-il du personnel occasionnel?

- 2.6.1. Tant que vous avez une patente commerciale et que le membre du personnel est sur votre liste de paiement du VNPF, vous pouvez réclamer pour l'employé.

3. EMPLOYÉES

3.1. En tant qu'employé, combien vais-je recevoir?

- 3.1.1. Ce remboursement ne constitue pas un complément à votre salaire régulier. Il s'agit d'une contribution du gouvernement pour aider vos employeurs à maintenir votre emploi, après qu'ils vous ont payé pour votre mois de travail.
- 3.1.2. Les employeurs seront remboursés jusqu'à concurrence de 15 000 vt par mois et par employé pour tout employé gagnant 30 000 vt et plus. Si vous, l'employé, avez gagné moins de 30 000 vt, 50% de votre salaire mensuel sera remboursé (par exemple, si vous avez gagné 20 000 vt le mois dernier, votre employeur recevra 10 000 vt pour votre salaire des mois précédents).
- 3.1.3. 15 000 vt sera le paiement mensuel maximum à votre employeur (par exemple, vous êtes un employé avec un salaire de 45 000 vt, votre employeur recevra 15 000 vt).